Il ne fait pas bon être piéton à Paris

Malgré des aménagements ponctuels, se déplacer à pied dans la capitale reste compliqué

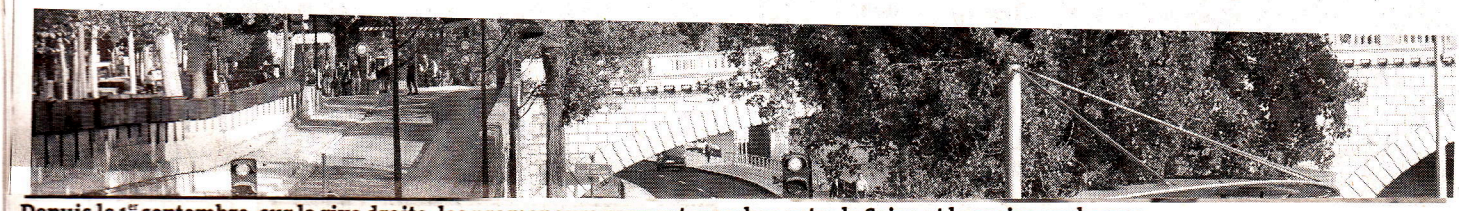

Depuis le 1er septembre, sur la rive droite, les promeneurs peuvent marcher entre la Seine et les voies sur berges. JEAN-BAPTISTE QUENTIN/« LE PARISIEN »

Le piéton à Paris devrait se réjouir. Les rives de la Seine, réservées à la circulation automobile depuis les années 1960, sont désormais un peu plus accessibles. Rive droite, face à l'île Saint-Louis, l'aménagement des voies sur berges permet, depuis le 1er septembre, de faire une promenade au bord du fleuve. Rive gauche, les travaux devraient libérer 2,3 kilomètres pour les piétons au printemps 2013.

Mais les Parisiens n'aspirent pas seulement à se promener. Près de la moitié (47 %) des trajets, à l'intérieur des limites de la capitale, se font à pied, d'après une étude de l'Insee de 2008.

> A Paris, on remarque « des embouteillages de piétons sur les trottoirs trop étroits »
> **Eric Hamelin**
> urbaniste

Alors que la Semaine européenne de la mobilité, qui encourage les automobilistes à *« laisser la voiture au garage »*, s'est terminée le 22 septembre, les piétons se sentent oubliés des politiques de déplacement. *« Les voies sur berges, c'est plutôt bien, mais ce qui nous intéresse, ce sont les 3 000 kilomètres de trottoirs de la capitale »*, proteste Jean-Paul Lechevallier, président de l'association Les Droits du piéton, un mouvement prompt à attaquer la municipalité et la préfecture de police en justice pour dénoncer l'occupation illégale du domaine public par les terrasses de cafés.

Martine Horowitz, jeune retraitée et bénévole pour l'association Parisien d'un jour, emmène régulièrement des touristes se balader dans les rues de la capitale. Elle dénonce *« le mauvais état des trottoirs où roulent des vélos et des rollers, les terrasses qui débordent, les déjections, les poubelles, et les voitures garées sur les passages dévolus aux piétons »*. Elle se plaint également de *« la police qui privilégie la circulation automobile »*.

Paris est une ville dense. On y remarque même *« des embouteillages de piétons sur les trottoirs trop étroits. En outre, la ville ne dispose pas d'itinéraires dédiés en dehors de la coulée verte du 12e arrondissement »*, observe l'urbaniste Eric Hamelin. La disposition du mobilier urbain, lampadaires, Abribus, barrières et poteaux destinés à empêcher le stationnement, ne favorise pas non plus la progression des piétons.

« Ces déplacements sont une priorité importante. Les piétons sont à la fois les plus nombreux et les plus vulnérables », déclare Julien Bargeton, l'adjoint (PS) au maire chargé des transports depuis juin. L'élu assure que la Ville *« a déjà rééquilibré l'espace »*, cite l'opération des voies sur berges, mais aussi *« la place de Clichy, la place de la République, la rue de Rennes »*.

La ville organise par ailleurs des marches exploratoires avec des membres des conseils de quartier *« pour repérer à quels endroits il est possible d'adapter l'urbanisme »*. A la suite de ces déambulations, *« un millier d'objets de mobilier urbain ont déjà été enlevés »*, affirme l'adjoint.

Jérôme Perrin, membre du conseil de quartier du 9e arrondissement, a participé à plusieurs marches avec le maire de l'arrondissement, Jacques Bravo (PS). *« Nos remarques ont été prises en compte. Les trottoirs ont été élargis à certains endroits. Mais quelque temps plus tard ces nouveaux espaces étaient occupés par des scooters en stationnement et des vélos roulant à contresens »*, déplore-t-il.

Faudrait-il limiter, à l'échelle de la ville, la vitesse des voitures, qui ne dépassent pas une moyenne de 20 km/h ? Ce n'est pas à l'ordre du jour. La capitale compte 70 « zones 30 ». Mais aucun nouveau quartier n'a bénéficié d'un tel aménagement depuis 2010.

Le stationnement des motos et scooters fait l'objet de débats houleux. A Paris, 18 000 emplacements doivent être aménagés d'ici à 2014, ce qui portera leur nombre à 50 000. Au nom de l'association Les Droits du piéton, M. Lechevallier reconnaît que *« ça s'améliore un peu »* mais plaide pour *« faire payer le stationnement aux possesseurs de deux-roues motorisés »*. Une solution que les représentants des motards refusent d'envisager.

La municipalité semble avoir plus de chance avec les commerçants. Les projets d'aménagements piétonniers rencontrent certes la réticence de certains gérants de boutiques, mais les opérations sont finalement bien acceptées. *« Une fois que l'aménagement a été réalisé, aucun commerçant ne veut revenir en arrière »*, signale M. Bargeton. ■

OLIVIER RAZEMON

LES RETOURS DU DIMANCHE

Agnès Chauveau et Nicolas Truong

« Sommes nous face à un nouvel épisode du choc des civilisations ? »

18h10 - 19h / dimanche 23 septembre

Une émission
france culture / Le Monde

Le Monde

franceculture.fr